



1

Motion

La Chambre des Députés

- Vu le projet de loi 6017 portant

approbation de la Convention du 29 mai 2000 relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les États membres de l'Union européenne
approbation du Protocole du 16 octobre 2001 à la Convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale entre les États membres de l'Union européenne
modification de certaines dispositions du Code d'instruction criminelle et de la loi du 8 août 2000 sur l'entraide judiciaire internationale en matière pénale

- Vu le projet de loi 6163 portant renforcement du cadre légal en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, portant organisation des contrôles du transport physique de l'argent liquide entrant au, transitant par ou sortant du Grand-Duché de Luxembourg, relative à la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et des actes adoptés par l'Union européenne comportant des interdictions et mesures restrictives à l'encontre de certains Etats, régimes politiques, personnes, entités et groupes, modifiant :
le Code pénal,
le Code d'instruction criminelle,
la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire,
la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme,
la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie,

la loi modifiée du 11 avril 1985 portant approbation de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, ouverte à la signature à Vienne et à New York en date du 3 mars 1980,
la loi modifiée du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne,
la loi du 20 juin 2001 sur l'extradition,
la loi du 17 mars 2004 relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre Etats membres de l'Union européenne,
la loi du 8 août 2000 sur l'entraide judiciaire internationale en matière pénale,
la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier,
la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier,
la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances,
la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat,
la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat,
la loi modifiée du 10 juin 1999 relative à l'organisation de la profession d'expert-comptable,
la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit,
la loi modifiée du 20 avril 1977 relative à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportives,
la loi modifiée du 17 mars 1992 portant approbation de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, faite à Vienne, le 20 décembre 1988,
la loi modifiée du 14 juin 2001 portant approbation de la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, faite à Strasbourg, le 8 novembre 1990,
la loi modifiée du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'administration de l'enregistrement et des domaines

- Vu le projet de loi 6168 portant approbation de la Convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, faite à Rome le 10 mars 1988, et du Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental, fait à Rome le 10 mars 1988; modifiant la loi du 14 avril 1992 instituant un code disciplinaire et pénal pour la marine

invite le Gouvernement

à présenter à la Chambre des Députés un bilan de l'application des nouvelles règles en la matière au début de l'année 2012,

à associer étroitement la Commission juridique de la Chambre des Députés à l'évaluation de ce bilan


J.L. Schiltz


J.-Y. HENCKES


Felix B.
F. DRAZ


Lux L.


Jean-Luc


J. H.